

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA RCM DE 2018

Les 30 et 31 mai 2018, le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) s'est réuni, sous la Présidence de la France et les Vice-présidences de la Lettonie et de la Nouvelle-Zélande, sur le thème « Refonder le multilatéralisme pour des résultats plus responsables, plus efficaces et plus inclusifs ».

Tous les Membres ont félicité la Colombie et la Lituanie de l'heureuse conclusion de leur processus d'adhésion et de la signature de leurs accords d'adhésion à l'OCDE. Ils ont hâte de les accueillir en qualité de Membres à part entière de l'OCDE.

La Présidence comprend qu'un consensus moins un des Membres a été atteint sur la déclaration suivante:

- Ils reconnaissent l'importance du multilatéralisme comme facteur de paix et de prospérité partagées, grâce au renforcement du dialogue et de la coopération internationale. Récemment, il a permis des avancées concrètes dans différents domaines et cadres institutionnels : l'Accord de Paris, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, les résultats du G20 dans de nombreux domaines et, avec l'OCDE, les réformes du système fiscal international, qu'illustre notamment le Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), ou encore le Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques.

- Ils partagent la conviction que le multilatéralisme est le mode de coopération internationale le plus efficace pour traiter les enjeux globaux et préserver les biens publics, harmoniser les règles du jeu à l'échelle internationale et contribuer à la recherche de solutions communes, durables et ambitieuses aux défis actuels.

- Néanmoins, ils reconnaissent aussi la nécessité de remédier à certaines de ses limitations et insuffisances, afin de faire en sorte qu'il soit plus efficace et adapté. Les défis mondiaux d'aujourd'hui sur les plans économique et social, du travail et de l'environnement, appellent à un renouveau des ambitions, des méthodes et des instruments de l'action multilatérale.

- Dans cette « refondation du multilatéralisme », ils réaffirment que l'OCDE doit prendre sa part. Ils ont confiance dans le rôle de l'Organisation pour contribuer au développement de l'économie mondiale, selon les termes de la Convention relative à l'OCDE, qui exprime la détermination collective des Membres à réaliser la plus forte expansion possible de leur économie et à améliorer le bien-être économique et social de leurs peuples grâce à la coopération et à des consultations mutuelles. Aujourd'hui, les analyses fondées sur des données probantes de l'Organisation, ses approches reposant sur l'apprentissage mutuel et les examens par les pairs, ainsi que ses liens avec d'autres instances mondiales, peuvent aider ses Membres et ses Partenaires à bâtir un multilatéralisme meilleur en offrant des solutions ciblées, efficaces, pragmatiques et innovantes aux défis mondiaux. Ils appellent l'OCDE, à renforcer son engagement pour : *i*) produire des recommandations fondées sur des données probantes ; *ii*) établir des règles du jeu équitables, notamment au moyen de normes de haute qualité et de la diffusion de bonnes pratiques ; et *iii*) apporter un concours aux forums multilatéraux dans la production de résultats concrets.

1. Promouvoir une croissance plus inclusive et répondre aux inégalités au sein des pays

- Ils sont convaincus que l'augmentation de la productivité, la poursuite de la croissance économique et le fait d'offrir à chacun des chances équitables sont les moyens les plus efficaces d'améliorer la prospérité et le bien-être. Cette croissance doit être forte, durable, équilibrée et inclusive. De nouvelles réformes structurelles, des politiques macroéconomiques complémentaires, de même que l'ouverture des marchés et l'augmentation des échanges, sont des moteurs essentiels de la croissance et de la création d'emplois, mais peuvent ne pas être suffisantes pour créer des emplois de qualité et permettre le bien-être de tous.

- Ils appuient la poursuite des efforts engagés pour répondre aux inégalités croissantes au sein de nombreux pays et oeuvrer pour faire en sorte que la mondialisation ne laisse personne de côté. Ils reconnaissent le rôle que l'action et la coopération multilatérales jouent pour contribuer à promouvoir la croissance inclusive et le développement durable ainsi qu'à améliorer les politiques publiques nationales. Ils souhaitent faire des progrès en vue de favoriser l'augmentation simultanée de la productivité et de l'inclusivité en articulant l'action autour de trois axes : *i*) la promotion d'opportunités en matière de mobilité économique et sociale, notamment pour les plus vulnérables ; *ii*) des systèmes fiscaux et des régimes de prélèvements et prestations justes et efficaces, incitatifs et porteurs d'une croissance qui profite à tous ; *iii*) des marchés ouverts et efficaces, qui encouragent également la conduite responsable des entreprises et permettent une croissance dont chacun bénéficie.

- Ils se félicitent du nouveau Cadre d'action de l'OCDE pour les politiques de croissance inclusive et son application, à travers des analyses pluridisciplinaires s'y rapportant et à des études spécifiques par pays dans les pays intéressés. Ils invitent l'OCDE à formuler des recommandations qui soutiennent la croissance inclusive aux niveaux à la fois mondial et national. Ils demandent à l'OCDE de poursuivre ses efforts pour évaluer la contribution du secteur privé à la croissance inclusive et, s'il y a lieu, de concevoir de nouveaux indicateurs sur ce sujet, ainsi que de mener des recherches sur les effets des pratiques des entreprises sur la croissance inclusive.

- Ils se félicitent des résultats de la Conférence ministérielle sur les politiques sociales, et les travaux ambitieux à venir que les Ministres ont invité l'OCDE à envisager de mener à bien dans ce domaine. Face à la mondialisation, au progrès technologique, au vieillissement démographique, au creusement des inégalités dans un grand nombre de pays, et aux transformations du monde du travail et de la structure des ménages, de nombreux systèmes de protection sociale devront être modernisés et offrir à chacun le soutien nécessaire.

- Ils se félicitent de la nouvelle Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, qui fournit un cadre et des recommandations visant à aider les pays à répondre aux inégalités de revenu grandissantes et à la faiblesse de la croissance de la productivité, et à atteindre une performance plus élevée du marché du travail, pour les hommes comme pour les femmes, dans le contexte de la transformation numérique, de la mondialisation et des mutations démographiques. Ils soutiennent l'appel formulé dans la Stratégie en faveur d'un suivi des progrès de sa mise en oeuvre.

- Ils reconnaissent que le dialogue social est au coeur de ces transformations, et prennent acte de l'importance pour certains de leurs pays de l'initiative *Global Deal* menée en coopération avec l'OIT. Ils prennent note des recommandations contenues dans les déclarations du BIAC et du TUAC pour cette RCM.

- Ils saluent la Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, qui a marqué un moment important pour l'échange de bonnes pratiques entre les pays et pour les éclairages apportés à l'appui d'un agenda mondial pour les PME et l'entrepreneuriat orienté vers l'avenir. Ils se félicitent de la Déclaration sur le renforcement des PME et de l'entrepreneuriat au service de la productivité et de la croissance inclusive qui en est issue.

- Afin de promouvoir l'emploi et la croissance durable au niveau le plus élevé possible, ils encouragent l'OCDE à continuer d'approfondir ses travaux sur la productivité pour aider les Membres à accélérer la croissance de la productivité et à placer au centre de ses travaux le bien-être économique et social des populations. Ils reconnaissent que l'OCDE constitue une plateforme importante pour des discussions multilatérales dans les domaines suivants, qui n'ont pas encore reçu une attention suffisante :

- Même si des progrès importants ont été faits sur la réglementation du secteur financier depuis la crise de 2008, ils demandent à l'OCDE de développer ses analyses des politiques publiques susceptibles d'encourager de nouvelles évolutions du système financier dans une direction qui favorise la croissance inclusive.

- Le bien-être des enfants est un élément clé de la croissance inclusive. Près d'un enfant sur sept est confronté à la pauvreté dans les pays Membres de l'OCDE. Ils accueillent donc favorablement les travaux de l'OCDE sur la prévention des inégalités dès la petite enfance, notamment par l'éducation et l'accueil préscolaire, et encouragent l'Organisation à continuer d'étudier ce thème en collaboration avec d'autres organisations internationales.
- Les politiques d'éducation et de formation doivent doter les citoyens des connaissances et des compétences nécessaires pour vivre dans une société connaissant un virage numérique et une mutation de la nature des emplois. Ils encouragent l'OCDE à poursuivre ses évaluations dans le cadre de l'enquête PISA et du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) afin de développer son analyse des compétences cognitives de haut niveau les plus demandées dans la compétition internationale pour les compétences et les talents, de renforcer ses travaux sur l'éducation financière et les compétences numériques, et de poursuivre ses travaux sur l'apprentissage tout au long de la vie et sur l'avenir de l'éducation et des compétences. Ils appellent également l'OCDE à poursuivre ses travaux sur la performance des systèmes éducatifs dans les pays en développement, notamment dans le cadre de l'initiative « PISA pour le développement ». Dans ce contexte, ils reconnaissent qu'il est primordial d'offrir aux filles un enseignement et un apprentissage de qualité pour promouvoir l'égalité des sexes et la croissance inclusive.
- Ils reconnaissent que les progrès vers l'accès de tous à la prévention sanitaire et à des soins de qualité jouent un rôle important pour réduire les inégalités, et ils soutiennent l'approche intersectorielle « Une seule santé ». Ils encouragent l'OCDE à développer ses travaux sur l'accès durable à des soins de qualité et aux traitements innovants, ainsi que sur des soins et des systèmes de santé centrés sur le patient et axés sur la valeur et sur l'impact socioéconomique de l'activité physique et d'une alimentation saine.
- Ils reconnaissent que l'accès à un logement abordable, durable et de qualité est essentiel pour promouvoir une croissance inclusive et durable. Ils encouragent l'OCDE à renforcer ses travaux dans ce domaine en vue de mettre en place une approche transversale des marchés et des politiques du logement.
- Ils reconnaissent le rôle crucial d'infrastructures de qualité, d'accès ouvert et équitable, pour parvenir à une croissance inclusive et durable. Ils soutiennent l'OCDE dans son projet visant à identifier des politiques permettant de promouvoir l'investissement dans ces infrastructures, se concentrant particulièrement sur la durabilité, y compris les politiques propres à instaurer un environnement réglementaire, fiscal et concurrentiel adéquat qui assure également l'intégrité dans l'investissement.

- Ils attendent avec intérêt les résultats du projet horizontal « Assurer l'intégration efficace des migrants vulnérables », et encouragent l'OCDE à poursuivre ses travaux pour assurer le suivi des flux migratoires et la promotion de politiques d'intégration efficaces.

- Ils réaffirment que l'égalité femmes-hommes est avant tout un droit de l'homme, mais qu'elle est aussi un moteur du développement économique et un facteur de participation socioéconomique et de cohésion sociale. Ils se félicitent du rapport « *Atteindre l'égalité femmes-hommes, un combat difficile* », et encouragent l'OCDE à intégrer la problématique de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses travaux y compris par exemple en fournissant des données ventilées par genre dans tout son système statistique. Ils constatent que les progrès accomplis globalement dans la réduction des écarts entre les femmes et les hommes sont lents et/ou inégaux, et que ces écarts se sont même creusés dans certains pays. Ils s'engagent par conséquent à intensifier leurs efforts pour remédier aux inégalités persistantes, notamment par l'adoption de plans et de mesures complets en vue de la prise en compte systématique et de l'amélioration de l'égalité femmes-hommes, conformément à la Recommandation de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes.

2. Opportunités et défis de l'économie numérique

- Ils conviennent que la transformation numérique entraîne des changements fondamentaux et rapides, sources d'opportunités et de défis pour l'ensemble des pays. Ils encouragent l'OCDE à évaluer les incidences de cette transformation et à formuler des recommandations de manière à favoriser des gains de productivité largement partagés. Ils se félicitent du rapport d'étape sur le projet horizontal « Vers le numérique : pour une transformation au service de la croissance et du bien-être » et demandent à l'OCDE de s'appuyer sur les analyses et recommandations qui y sont exposées pour nourrir les travaux et les activités de suivi qui seront entrepris en 2019 et 2020.

- Ils reconnaissent que l'économie numérique offre aux consommateurs des avantages considérables, en leur donnant accès à des produits innovants et en ouvrant la voie à une offre élargie et à une concurrence accrue. Toutefois, ces avantages ne sauront être pleinement réalisés si les gouvernements ne prennent pas en compte les aspects de l'activité numérique qui peuvent aussi créer des barrières à l'entrée du marché de l'économie numérique, ou réduire la concurrence qui s'y exerce. L'importance croissante des effets de réseau et des économies d'échelle dans les secteurs du numérique confèrent, dans certains cas, un pouvoir de marché conséquent à un nombre réduit d'entreprises. Les autorités de la concurrence doivent disposer d'outils adaptés pour intervenir s'il s'avère que ces entreprises abusent de leur position dominante ou restreignent la concurrence. Ils reconnaissent en particulier que la transformation numérique soulève des problématiques nouvelles quant à l'interprétation et à l'application du droit de la concurrence, et qu'il conviendra peut-être d'adapter les législations. Au vu de la nature intrinsèquement transfrontalière de l'économie numérique, ils reconnaissent en outre la nécessité d'une étroite coopération entre les autorités de la concurrence. Ils saluent les efforts de l'OCDE pour promouvoir une telle coopération.

- Ils conviennent qu'une coopération accrue pour mettre en commun les analyses et meilleures pratiques, formuler des orientations, élaborer des normes, renforcer la confiance dans le cyberenvironnement et minimiser les obstacles aux échanges numériques aidera à garantir une économie numérique ouverte. À la lumière du rapport à paraître en novembre, ils exhortent l'OCDE à poursuivre les discussions avec les diverses parties prenantes sur l'élaboration possible de principes devant guider le développement et l'application éthique de l'intelligence artificielle (IA) au profit des personnes. Ils demandent également à l'OCDE d'examiner la possibilité de formuler des principes pour soutenir l'innovation ouverte dans les technologies convergentes et notamment ses applications au domaine des neurotechnologies.

- Ils encouragent aussi l'OCDE à renforcer ses travaux sur les chaînes de blocs et les technologies y afférentes, notamment sur leurs applications hors crypto-actifs, qui permettent d'augmenter l'efficacité des transactions, d'identifier la propriété des services numériques et des biens physiques, et donc d'aider par exemple à assurer la conduite responsable des entreprises en ce qui concerne leur chaîne d'approvisionnement. Ces travaux pourraient, par exemple, examiner les utilisations des chaînes de blocs à l'appui de l'amélioration des politiques et des programmes d'action des pouvoirs publics, les questions concernant les produits faisant appel à cette technologie et les systèmes utilisant les chaînes de blocs, y compris comment renforcer la confiance dans cette technologie, ainsi que le traitement des produits financiers fondés sur des chaînes de blocs, en coordination avec d'autres organisations internationales travaillant actuellement sur cette thématique. Il s'agit initialement d'engager des recherches, de collecter des informations et de procéder à des analyses, dans l'optique de parvenir à des orientations pour l'action publique convenues d'un commun accord, en tant que de besoin, de façon à soutenir l'innovation tout en réduisant autant que possible les principaux facteurs de risque.

- Ils reconnaissent que le partage et l'utilisation des données, y compris les flux transfrontaliers de données, alimentent la transformation numérique, les échanges internationaux et la croissance économique et stimulent de plus en plus les systèmes de recherche, de science et d'innovation des pays. Les flux de données et l'accès gratuit et ouvert à l'internet revêtent une importance majeure pour l'avenir des échanges, ainsi que pour la compétitivité, la croissance et la création d'emplois. Ils se félicitent des travaux que mène actuellement l'OCDE pour consolider les instruments existants et envisager de poursuivre l'élaboration d'un

instrument relatif à l'accès aux données, adapté aux opportunités et aux défis de l'économie d'aujourd'hui, irriguée par les données, et ils saluent les travaux que mène l'OCDE sur les flux de données transfrontaliers. Ils soutiennent également la libre circulation de l'information, dans le respect des cadres juridiques applicables à la protection de la vie privée et des données, et aux droits de propriété intellectuelle, y compris contre la publication illégitime de code source. Ils sont conscients que ces questions nécessitent, de la part de l'OCDE, la poursuite des recherches, analyses et partages d'expériences, dans l'optique de dégager, à l'avenir, des solutions faisant l'objet d'un commun accord.

- Enfin, les menaces sur la sécurité numérique et les activités numériques malveillantes se font de plus en plus nombreuses et lourdes de conséquences pour les pouvoirs publics, les individus et les organisations privées. Le renforcement de la stabilité de l'environnement numérique représente un enjeu majeur et partagé pour la prospérité et le développement économique et social. Il importe de renforcer les mesures de sécurité numérique sur l'ensemble de la chaîne logistique, en tenant compte notamment de la progression de l'internet des objets (IdO). Ils entendent déployer des efforts supplémentaires pour réduire le risque d'insécurité numérique et garantir la confiance dans l'écosystème numérique mondial. Pour cela, ils s'engagent à développer des politiques capables de s'adapter à l'évolution du monde numérique et prenant en considération les responsabilités particulières éventuelles d'un certain nombre d'acteurs du secteur privé. Ils appellent donc l'OCDE à déterminer quel est le meilleur moyen d'élaborer des politiques publiques visant à améliorer la sécurité numérique, à examiner les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la sécurité numérique et à partager les meilleures pratiques avec pour objectif l'élaboration d'éventuelles recommandations couvrant des sujets tels que les codes de conduite élaborés par et pour les entreprises. Ils se félicitent de la récente création du Forum mondial sur la sécurité numérique pour la prospérité, attendent avec intérêt sa réunion inaugurale ainsi que ses travaux complémentaires et accueilleront favorablement une plus grande coordination entre le Forum mondial et des partenaires clés, au sein du G20 par exemple.

3. Agir contre les flux illicites et la corruption

- Ils sont conscients que les interdépendances qui existent au sein de l'économie mondiale demandent une action multilatérale renforcée afin de lutter contre la corruption mais aussi contre les réseaux criminels organisés, les trafics et les flux financiers illicites en lien avec des activités illégales. Ils soutiennent les travaux menés par des réseaux de l'OCDE et par d'autres organisations internationales, en pointe dans ce domaine, qui réunissent les autorités répressives autour de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée au niveau international. Ils saluent les travaux du Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits, qui encourage la coopération inter-organisations sur ces questions et continue de consolider et d'élargir les programmes de renforcement des capacités dans les économies des Partenaires. Ils reconnaissent à cet égard l'importance du rôle de l'Académie internationale pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale en Italie. Ils reconnaissent par ailleurs l'importance du projet de l'Académie africaine pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière au Kenya.

- Prenant acte du rôle de premier plan joué par le Groupe d'action financière (GAFI) dans la lutte contre les activités financières illicites et de son action en tant qu'instance internationale d'établissement de normes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ils reconnaissent que les flux financiers illicites (FFI) réduisent aussi les ressources disponibles pour l'investissement intérieur et le développement durable. Ils prennent note du rapport « Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest ». Ils appellent l'OCDE à poursuivre sa coopération avec le GAFI pour veiller à la pertinence et à l'intérêt mutuel des travaux engagés pour relever les défis communs posés par les activités financières illicites.

- Ils saluent les travaux du Groupe de travail de l'OCDE pour lutter contre le commerce illicite, et encouragent la finalisation de lignes directrices visant à promouvoir la transparence dans les zones franches. Ils invitent le Groupe de travail à redoubler d'efforts pour lutter contre le commerce illicite et réduire les

possibilités d'action des réseaux criminels concernant la traite des êtres humains, ainsi que le trafic de migrants, le commerce illicite d'espèces protégées ou de marchandises de contrefaçon et le trafic de patrimoine culturel.

- La lutte contre la corruption joue un rôle essentiel en vue d'une mondialisation plus juste. Ils soulignent l'importance de promouvoir la pleine mise en oeuvre de la Convention anticorruption de l'OCDE, ainsi que l'application effective par toutes ses Parties de leur législation relative à la lutte contre la corruption transnationale mettant en oeuvre la Convention, afin de garantir la transparence et des règles du jeu équitables. Ils reconnaissent l'importance de convaincre les pays non Parties à la Convention qui sont de grands exportateurs et investisseurs étrangers à rejoindre le Groupe de travail sur la corruption et à adhérer à la Convention. Ils attendent avec intérêt l'achèvement de l'examen de la Recommandation de 2009 sur la corruption afin de renforcer la mise en oeuvre de la Convention.

- L'OCDE doit adopter une approche plus complète pour combattre la corruption, en mobilisant l'ensemble des instruments pertinents y compris pour les marchés publics, ainsi que les communautés de politiques publiques, y compris les autorités chargées de la fiscalité, de la gouvernance publique, de la concurrence, de l'aide au développement, des échanges et des marchés financiers, tout en renforçant les synergies avec d'autres organisations internationales. C'est dans cet esprit qu'ils accueillent favorablement le développement – avec le soutien du Royaume-Uni et de l'Australie – et l'application, dans le respect des mandats existants, de l'Approche stratégique en matière de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité, qui répond à l'appel formulé en 2016 à l'OCDE à adopter une approche plus cohérente vis-à-vis de ses travaux sur la lutte contre la corruption. Ces efforts peuvent être utilement complétés par l'élaboration, par l'OCDE, de statistiques et de données améliorées permettant de mieux mesurer les pratiques de corruption.

4. Une fiscalité internationale plus juste

- Ils reconnaissent que l'OCDE joue un rôle essentiel dans la promotion d'une approche multilatérale efficace fondée sur la coopération dans le domaine fiscal. Les travaux sur l'échange de renseignements et sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) ont aidé les pays et territoires à réagir aux pratiques d'évasion et de fraude fiscales à grande échelle.

- Ils saluent l'adoption par un grand nombre de pays des instruments internationaux élaborés et établis par l'OCDE, comme la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et la nouvelle et innovante Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2018. Ces efforts ont été inclusifs, avec une nouvelle organisation institutionnelle qui rassemble à ce jour et sur un pied d'égalité 150 juridictions au sein du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et 116 juridictions au sein du Cadre inclusif sur le BEPS. Ils encouragent l'intensification des efforts visant à associer les pays en développement au programme d'action pour la transparence fiscale et au Projet BEPS, afin qu'ils puissent prendre part, sur un pied d'égalité, aux efforts déployés pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales internationales. L'association de nombreux pays en développement aux travaux que l'OCDE consacre aux statistiques des recettes publiques (qui couvrent désormais plus de 80 pays au total) est importante pour fournir des données objectives et comparables à l'appui de la mobilisation et de l'utilisation efficaces des ressources intérieures et de la réalisation des ODD.

- Ils se félicitent du rapport intermédiaire du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS portant sur les défis fiscaux posés par l'économie numérique. Ils prennent note de l'analyse de l'OCDE relative aux mesures provisoires. Ils sont résolus à travailler ensemble à rechercher des solutions consensuelles afin d'assurer le respect de l'équité fiscale et d'éviter le risque d'érosion des bases d'imposition. Ils notent aussi que le Cadre inclusif sur le BEPS poursuivra ce travail avec pour objectif de produire un rapport final en 2020, et un point

d'étape au G20 en 2019. Ils encouragent les efforts visant à améliorer la sécurité en matière fiscale, y compris au moyen d'outils pratiques pour la prévention et le règlement efficace des litiges fiscaux transfrontaliers. En ce qui concerne la transparence fiscale, l'OCDE élaborera des recommandations sur les moyens de renforcer encore les critères d'évaluation du respect par les juridictions des normes de transparence fiscale internationalement reconnues, recommandations qui devraient être présentées au G20 Finances en juillet 2018.

- Ils saluent la participation et la contribution de l'OCDE aux travaux de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales. Ils prennent note de la tenue, cette année, de la première conférence de la Plateforme et de l'engagement que celle-ci a pris auprès du G20 de définir un programme de travail d'ici aux prochains sommets annuels et de faire le point sur les progrès accomplis d'ici à 2019. Ils soutiennent l'assistance technique sur les questions fiscales fournie par l'OCDE aux pays en développement, y compris dans le cadre du Forum mondial et du Cadre inclusif et à la faveur de l'initiative OCDE/PNUD « Inspecteurs des impôts sans frontières », qui a vocation à aider ces pays à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent procéder à une vérification fiscale efficace.

5. Les échanges et l'investissement internationaux au service d'une croissance solide et inclusive

- Ils sont profondément convaincus qu'un système ouvert d'échanges et d'investissement a des retombées positives sur la croissance, la productivité, l'innovation, la création d'emplois et le développement, et qu'il est important de promouvoir l'uniformisation des règles du jeu, parallèlement à l'ouverture des marchés et la coopération économique internationale pour préserver et renforcer ces retombées partagées.

- Ils s'accordent sur le rôle essentiel d'un système commercial multilatéral reposant sur des règles, ouvert, libre, équitable, transparent et inclusif, dans lequel l'OMC occupe une place centrale.

- Ils réaffirment leur engagement à préserver l'ouverture de leurs marchés et à continuer à lutter contre toutes les formes de protectionnisme, tout en s'opposant fermement aux pratiques commerciales déloyales, et réaffirment à cet égard leur reconnaissance des instruments légitimes de protection commerciale conformes aux règles de l'OMC.

- Ils réaffirment qu'il est nécessaire que la communauté internationale donne suite à l'appel de l'OMC en faveur d'arrangements réciproques et mutuellement avantageux visant la réduction sensible des obstacles au commerce et la suppression du traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales.

- Ils réaffirment leur détermination commune à approfondir la coopération au sein de l'OCDE et avec les pays non Membres de l'Organisation, afin d'assurer l'application effective et rapide du système commercial international et d'améliorer le fonctionnement de l'OMC dans l'optique de renforcer ses fonctions de négociation, de suivi et de règlement des différends, notamment en pourvoyant tous les postes vacants actuels et à venir à son Organe d'appel.

- Ils reconnaissent l'importance d'un système ouvert d'échanges et d'investissement pour la croissance économique, tout en prenant acte du fait que la mondialisation ne profite pas à tous. Ils soulignent qu'ils ont besoin de renforcer la coopération économique internationale pour contribuer à garantir des règles du jeu équitables et promouvoir les échanges et l'investissement. Aussi se félicitent-ils de l'appel en faveur d'une approche intégrée des politiques formulé dans le rapport *Mettre les échanges au service de tous*, qui a été publié par l'OCDE en 2017, grâce à un ensemble de politiques commerciales, nationales et internationales plus moderne, complet et cohérent, afin de veiller à ce que le système dans son ensemble fonctionne mieux pour plus de personnes, et encouragent l'OCDE à poursuivre les travaux dans ce domaine. Ils approuvent également les travaux de l'OCDE sur le commerce numérique, qui revêtiront une importance fondamentale dans les années à venir. Ils insistent sur l'importance de poursuivre les efforts en cours visant à fournir une

base factuelle à l'appui de l'amélioration des politiques commerciales conformément aux priorités établies, tout en demandant que de nouvelles analyses soient rapidement menées, afin de répondre aux préoccupations actuelles relatives aux politiques commerciales en lien avec les distorsions sur les marchés internationaux qui contribuent à des surcapacités mondiales dans certains secteurs.

- Ils partagent le point de vue selon lequel d'importantes surcapacités dans des secteurs clés tels que l'acier et l'aluminium sont de graves sources de préoccupation pour le bon fonctionnement du commerce international, la création de technologies innovantes et la croissance durable de l'économie mondiale. Le phénomène est exacerbé par une expansion des capacités grâce à des aides ou des financements publics, une situation de concurrence déloyale provoquée par l'existence de substantielles subventions génératrices de distorsions sur le marché et par la taille des entreprises publiques, des transferts de technologie forcés et des exigences ou des préférences de contenu local. Face à cette préoccupation essentielle, ils conviennent de renforcer la coopération au sein de l'OMC et d'autres instances, en tant que de besoin, afin d'éliminer de tels états de fait et d'autres pratiques protectionnistes et déloyales, qui faussent le jeu du marché.

- Ils appellent à l'élimination urgente des surcapacités sidérurgiques, des subventions et d'autres formes d'aides directes et indirectes de l'État qui en sont à l'origine. Ils se félicitent du rôle du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques, mandaté par les Dirigeants du G20 et facilité par l'OCDE, en sa qualité d'enceinte principale pour une action collective portant sur les capacités sidérurgiques excédentaires. Ils appellent à la rapide et pleine mise en oeuvre des recommandations adoptées à la réunion ministérielle du Forum tenue à Berlin le 30 novembre 2017, appelant notamment à recenser les aides publiques qui contribuent aux surcapacités et à mettre en place des mesures assorties d'échéances précises en vue de leur élimination d'ici juin 2018. Ils encouragent l'OCDE à continuer de faciliter les travaux du Forum et à souligner l'urgente nécessité d'éviter les surcapacités dans d'autres secteurs, comme l'aluminium ou les technologies de pointe.

- Ils conviennent de la nécessité d'élaborer des règles internationales plus efficaces pour continuer de traiter la question des subventions qui faussent le marché et autres formes d'aides de l'État, y compris celles qui proviennent d'entreprises publiques ou qui leur sont destinées. Ils exhortent aussi l'OCDE à poursuivre l'examen de l'éventail des politiques de soutien public qui conduisent à des distorsions du marché, en particulier dans le secteur de l'aluminium, et à envisager d'accélérer et d'étendre ces travaux à d'autres secteurs, en adoptant une approche prenant en compte les chaînes de valeur pour répertorier l'intégralité des mesures de soutien tout au long des chaînes d'approvisionnement.

- Ils encouragent par ailleurs le Groupe de travail du Conseil sur la construction navale (GT6) à entreprendre les tâches convenues lors de sa 126e session entre les États membres du GT6 et les économies non Membres de l'OCDE dotées d'importantes industries de la construction navale, de façon à faire face aux distorsions dans ce secteur.

- Ils encouragent les organismes de l'OCDE en charge des crédits à l'exportation à poursuivre leurs travaux visant à mettre en place et à pérenniser des règles du jeu équitables pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, réaffirment leur soutien aux travaux du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation, et lui demandent d'intensifier le rythme de ses travaux sur ce thème majeur.

- Ils reconnaissent qu'il existe des insuffisances dans d'autres domaines qui peuvent avoir des répercussions sur les règles du jeu au niveau international, ou nuire à une croissance inclusive et durable. Ils demandent à l'OCDE de faciliter le dialogue entre ses Membres et Partenaires et de mener à bien des analyses sur lesquelles ils pourraient s'appuyer pour élaborer des accords commerciaux portant sur les liens entre les politiques commerciales et la conduite responsable des entreprises, l'environnement, les normes du travail et l'autonomisation économique des femmes. Ils appellent l'OCDE à poursuivre ses travaux sur l'intégration transversale des enjeux environnementaux, y compris dans les politiques commerciales, afin de veiller à ce

que les politiques commerciales et environnementales se complètent. Ils demandent en particulier à l'OCDE de poursuivre ses travaux d'analyse pour déterminer comment intégrer des objectifs environnementaux dans les chapitres et articles pertinents des accords commerciaux.

- Ils reconnaissent l'importance de promouvoir la conduite responsable des entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales pour contribuer au développement durable et lutter contre toutes les formes d'exploitation humaine, en particulier le travail des enfants, le travail forcé et les formes modernes d'esclavage. Ils se félicitent de l'adoption du Guide OCDE du devoir de diligence pour la conduite responsable des entreprises. Ils s'engagent à promouvoir activement l'utilisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et du Guide du devoir de diligence par les entreprises opérant dans ou depuis leurs territoires. Ils demandent à l'OCDE de poursuivre ses efforts pour élargir l'adhésion à la Déclaration sur l'investissement international, qui comprend les Principes directeurs. Ils entendent poursuivre les travaux de promotion de l'utilisation des guides sectoriels de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises consacrés aux minerais, aux industries extractives, à l'agriculture, à l'habillement et à la chaussure, ainsi qu'aux services financiers, et se félicitent des évaluations régulières auxquelles procède l'OCDE pour déterminer dans quelle mesure ces normes sont connues et appliquées. Ils saluent les efforts constants pour renforcer les Points de contact nationaux (PCN) et réitèrent l'engagement souscrit en 2017 de faire en sorte que les Points de contact nationaux soient pleinement opérationnels et dotés de moyens suffisants, et d'entreprendre un exercice d'apprentissage mutuel, de renforcement des capacités ou d'examen par les pairs d'ici 2021, dans le but de soumettre tous les pays à un examen par les pairs d'ici 2023. Ils attendent avec intérêt le rapport d'avancement qui sera présenté lors de la RCM de 2019.

- Ils réaffirment que l'investissement international, source importante de croissance économique inclusive, de création d'emplois et de développement durable, exige un cadre mondial ouvert, transparent et favorable. Le Code de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE joue un rôle essentiel à cet égard, et ils se félicitent que des Partenaires qui satisfont aux critères du Code demandent à y adhérer. Ils souhaiteraient aussi que l'OCDE continue de promouvoir des investissements internationaux durables et contribue aux travaux et réflexions sur l'amélioration du cadre international relatif à la protection des investissements. Dans ce contexte, ils sont préoccupés par les pratiques d'États qui contraignent les investisseurs à transférer des technologies à des entreprises locales, et par les investissements stratégiques à l'étranger dictés par des autorités nationales. Ils reconnaissent qu'il est nécessaire de traiter ces questions pour parvenir à des règles du jeu équitables.

- Ils saluent les efforts de l'OCDE pour soutenir les autorités de la concurrence, identifier les bonnes pratiques et améliorer les outils de leur coopération dans plusieurs domaines, tels que l'échange d'informations pour les enquêtes et la reconnaissance mutuelle des décisions dans certains cas, afin d'assurer que les régimes nationaux de droit de la concurrence puissent répondre aux défis actuels.

- Ils reconnaissent l'importance des efforts déployés par les gouvernements, notamment à travers les pouvoirs conférés en la matière aux autorités nationales de la concurrence, pour veiller à ce que l'actionnariat public et le traitement préférentiel accordé aux entreprises n'entraînent pas de distorsion de marché. Compte tenu de la présence internationale croissante et de la part de marché des entreprises publiques, ils saluent les travaux de l'OCDE sur l'élaboration de meilleures pratiques et de recommandations dans ce domaine. Ils se réfèrent en particulier aux travaux en cours en vue d'élaborer une norme de transparence mondiale pour les entreprises publiques. Ils encouragent la poursuite des travaux sur l'élaboration de lignes directrices sur la lutte contre la corruption et sur l'intégrité des entreprises publiques. Ils reconnaissent le rôle essentiel que peut jouer l'OCDE dans le domaine de la gouvernance d'entreprise en prônant la mise en place de cadres de gouvernance d'entreprise et de marchés des capitaux solides. Ils encouragent les Membres et les Partenaires à améliorer leurs cadres de gouvernance d'entreprise conformément aux Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE.

6. Le climat et l'environnement

- Ils soulignent l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique, qui appelle une action concertée et déterminée. À cette fin, ils soulignent qu'il est vital de finaliser un solide ensemble de lignes directrices lors de la COP24 de la CCNUCC qui aura lieu en Pologne, afin de rendre l'Accord de Paris pleinement opérationnel, et notent l'importance du dialogue Talanoa en 2018. Ils appellent à une intensification de l'action afin de parvenir au plus vite au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre et de les réduire rapidement par la suite.

- Dans le contexte de l'Accord de Paris, ils accueillent les travaux de l'OCDE visant à soutenir les pays dans leur transition vers une économie bas carbone résiliente, et à démontrer l'impact économique positif des investissements dans le climat, en particulier via les travaux sur la publication « Investing in Climate, Investing in Growth », ainsi que les activités menées de longue date par le Groupe d'experts sur le changement climatique de l'OCDE et de l'AIE.

- Ils soulignent l'importance de porter l'attention sur les dimensions fiscale et budgétaire de la transition, au moyen de travaux sur la tarification du carbone et sur la réforme des subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent le gaspillage, ainsi que les travaux du Projet collaboratif de Paris sur les budgets verts. Ils appellent l'OCDE à poursuivre ces travaux. Ils se félicitent des travaux que consacre l'OCDE à la résilience, y compris aux effets différenciés des risques climatiques sur les différents groupes de population et aux défis soulevés par l'adaptation des communautés côtières à la montée du niveau des mers.

- Ils reconnaissent qu'il est important de mobiliser des flux de financement à la fois publics et privés pour soutenir la transition vers une économie à faible émission, y compris par des efforts pour parvenir à une économie bas carbone, ainsi que vers un développement résilient au climat, une utilisation durable des ressources en eau et la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils appuient le rôle important que joue le Centre de l'OCDE sur la finance et l'investissement verts. Afin d'accélérer les investissements dans les domaines prioritaires, ils demandent à l'OCDE de procéder à un examen des efforts déployés pour développer des définitions, des normes et des taxonomies harmonisées sur les actifs verts et la finance durable, et de rendre compte de ses activités lors de la RCM de 2020, collaborant avec les parties prenantes compétentes de façon à exploiter des synergies et à éviter les redondances. Dans le contexte de l'article 2.1.c de l'Accord de Paris, ils demandent à l'OCDE de réaliser un examen des politiques publiques et des actions entreprises qui visent à accélérer les flux de financement vert.

- Ils reconnaissent l'importance d'une gestion intégrée et efficiente des ressources en eau, et encouragent l'OCDE à renforcer ses travaux sur le financement des infrastructures de l'eau, notamment à l'aide d'instruments économiques prenant en compte l'importance de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, de la répartition de l'eau entre les secteurs et de l'utilisation de sources d'eau alternatives, ainsi que sur la gestion de précipitations accrues et la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution des eaux. Ils reconnaissent le rôle de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'eau dans ce contexte.

- Ils reconnaissent que la biodiversité est l'un des fondements du capital naturel et que sa préservation, son utilisation durable et sa restauration, y compris dans le cadre d'une agriculture, d'une pêche et d'une sylviculture durables, sont essentielles. Ils reconnaissent également que l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes et de leurs services doivent être affrontées d'urgence. Dans le contexte des discussions sur le cadre mondial pour la période d'après-2020 menées au titre de la Convention sur la diversité biologique, qu'ils souhaitent transformationnel, ils reconnaissent la nécessité de veiller à ce que des politiques plus ambitieuses et plus efficaces soient mises en place et à ce que le financement de la biodiversité soit ciblé sur les programmes qui contribuent le plus efficacement à la réalisation des objectifs en rapport avec la biodiversité. Ils se félicitent des travaux actuellement menés par l'OCDE pour : *i*) renforcer la mesurabilité du cadre post-2020 sur la biodiversité ; *ii*) rendre compte de l'évolution, assurer le suivi et l'évaluation des politiques, y compris des instruments économiques et de la réforme des subventions néfastes

à la biodiversité ; *iii*) mieux comprendre les coûts de l'inaction dans le domaine de la biodiversité et améliorer la communication à cet égard ; et *iv*) étudier la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les contributions que pourraient apporter les écosystèmes et les solutions basées sur la nature à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

- Ils se félicitent des efforts entrepris aux niveaux national et international vers une économie circulaire et l'efficacité des ressources. Ils se félicitent des travaux de l'OCDE sur l'atteinte de la cible de 2020 pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, et appellent à l'adoption d'un cadre ambitieux au-delà de 2020.

- Ils reconnaissent que les plastiques font partie de la vie moderne, mais que leurs économies ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour que la conception et l'utilisation des plastiques soient durables. Ils soulignent la nécessité d'appréhender pleinement, de prévenir et de réduire l'impact des déchets plastiques et des produits chimiques utilisés pour leur fabrication sur l'environnement, en particulier dans les océans, et sur la santé humaine, et d'appliquer à la gestion des plastiques une approche axée sur le cycle de vie. Ils invitent l'OCDE à entreprendre de nouveaux travaux sur la chaîne de valeur des plastiques, en s'appuyant sur ceux qu'elle a déjà consacrés à la responsabilité élargie des producteurs, dans l'optique d'une réduction de leurs incidences et d'une maximisation de l'efficacité de l'action publique dans ce domaine, et à approfondir ses travaux en matière d'évaluation des risques liés aux produits chimiques. Ils demandent également à l'OCDE de mener des analyses économiques et des analyses de l'action publique qui permettront d'inciter à des choix de matériaux écologiquement plus durables. Ils accueillent avec satisfaction les efforts déployés par les pays pour supprimer progressivement ou réduire le plastique à usage unique. Ils se félicitent des travaux menés par l'OCDE visant à étudier l'économie des océans à la lumière de la mise en oeuvre des ODD.

- Ils prennent note de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 mai, de la Résolution 72/277, « Vers un pacte mondial pour l'environnement » avec le soutien d'une grande majorité des membres, dont la totalité d'entre eux.

7. Le développement et les Objectifs de développement durable

- Ils se félicitent des contributions de l'OCDE aux importants résultats obtenus sur la scène multilatérale internationale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui y est rattaché. Ils sont attachés au succès de leur mise en oeuvre, notamment à l'engagement de ne laisser personne de côté, facilité par les progrès continus de l'application du Plan d'action de l'OCDE à l'appui des Objectifs de développement durable, et le soutien ciblé apporté, sur demande, par l'Organisation pour la mise en oeuvre du Programme 2030 au niveau national. Ils prennent acte de la nécessité d'intensifier l'effort collectif pour financer les ODD. Ils saluent les efforts de l'OCDE pour approfondir ses données et ses analyses, notamment sur les effets transfrontaliers des politiques nationales. L'OCDE continuera, grâce à l'exploitation de ses données et de ses analyses, à soutenir le processus de suivi de la mise en oeuvre du Programme 2030 placé sous la conduite des Nations Unies. Ils se félicitent également de la poursuite des discussions sur la coopération renforcée entre l'Organisation et les organismes de la famille des Nations Unies.

- S'agissant de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, ils se félicitent des efforts continus déployés par l'OCDE pour collecter des données et établir de nouveaux cadres innovants de quantification statistique, tels que la mesure proposée du soutien public total au développement durable (SPTDD) actuellement à l'examen. Ils accueillent favorablement la réforme du Comité d'aide au développement (CAD), et en particulier l'accent mis sur l'impact produit par le développement et sur la mobilisation des ressources financières. Ils l'encouragent à finaliser les travaux en cours sur la modernisation de ses outils de mesure et à examiner les travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer pour contribuer à la réalisation du Programme 2030. Ils réaffirment leurs engagements respectifs en matière d'APD, y compris, pour ceux d'entre eux qui les ont adoptés, les objectifs fixés par les Nations Unies consistant à porter à 0.7 % du revenu national brut (RNB) l'APD consentie aux pays en développement et à allouer 0.15-0.20 % du RNB sous forme d'APD aux pays les moins avancés. Ils prennent note du léger recul de l'APD totale en 2017 et de l'accroissement encourageant de l'APD consentie aux pays les moins avancés. Ils reconnaissent qu'il faut intensifier leur effort collectif pour accroître la proportion de l'aide totale fournie aux pays les moins avancés et aux pays dont les besoins sont les plus grands. Ils réaffirment le rôle que joue l'APD dans le développement durable et prennent acte de la nécessité de renforcer l'utilisation de l'APD comme catalyseur pour mobiliser des ressources financières additionnelles, y compris en provenance du secteur privé, et en démultiplier l'impact. Ils constatent avec satisfaction que l'OCDE poursuit ses efforts visant à développer une approche transversale du financement du développement durable, notamment sur le sujet de la mobilisation des ressources intérieures, et à continuer de s'appuyer sur sa position privilégiée en matière de financement du développement. Ils sont conscients du rôle que jouera le rapport à paraître sur les perspectives mondiales du financement du développement, ainsi que des efforts entrepris pour s'ouvrir aux partenaires du secteur privé et aux autres acteurs non gouvernementaux.

- L'OCDE, en particulier à travers le CAD, les programmes régionaux de l'OCDE et le Centre de développement de l'OCDE, maintient son engagement vis-à-vis des pays en développement pour progresser davantage et aider à établir des passerelles propices à la réduction de la pauvreté et à une croissance durable. Ils appellent l'OCDE à continuer de favoriser un dialogue permanent pour s'assurer que les outils de la coopération internationale que sont notamment un soutien approprié, des partenariats et des cadres de travail, soient adaptés à leur objectif, ainsi qu'aux défis et vulnérabilités auxquels se heurtent les pays, surtout les pays les moins avancés, au cours des différentes phases de développement qu'ils traversent dans leur processus de transition. Ils reconnaissent que les pays à revenu intermédiaire restent en outre confrontés à des défis, en termes de développement, qui leur sont propres, dans des domaines spécifiques.

8. Vers un multilatéralisme plus responsable, plus efficace et plus inclusif

- Ils reconnaissent que la capacité des pouvoirs publics à agir dans un monde interconnecté dépend entre autres de leur compréhension de ces interconnexions et des atouts et enjeux qui en découlent, et invitent l'OCDE à renforcer son leadership dans ce domaine. Dans ce contexte, ils demandent à l'OCDE de renforcer la mesure des flux d'actifs incorporels. Ils l'encouragent aussi à renforcer son analyse statistique et analytique du rôle des multinationales. Ils appellent l'OCDE à donner une priorité à la mesure des flux de données numériques entre les pays et au sein des pays et d'acquérir une meilleure compréhension du rôle des données dans leurs économies et dans leurs sociétés.

- Ils demeurent engagés en faveur d'une Organisation ouverte à de nouvelles idées et à de nouveaux partenaires. Ils accueillent favorablement la collaboration avec tous les pays désireux de partager des connaissances et des savoir-faire, de promouvoir les réformes et de contribuer aux normes édictées par l'OCDE et à y adhérer. Dans ce contexte, ils soulignent l'importance des relations mondiales de l'OCDE, notamment ses relations avec les Partenaires clés (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie), ainsi que ses programmes régionaux (Eurasie, ALC, MENA, Asie du Sud-Est, Europe du Sud-Est) et ses programmes par pays (Kazakhstan, Maroc) qui, tous, jouent un rôle important dans la diffusion des normes, bonnes pratiques et recommandations de l'OCDE. Ils notent que le processus d'adhésion peut être un puissant instrument de promotion des réformes au niveau national. Ils se réjouissent aussi du lancement du Programme relatif à la Thaïlande ainsi que de l'approfondissement de la relation stratégique avec l'Asie du Sud Est, du renforcement des relations avec les Partenaires clés, selon le principe de l'intérêt mutuel, et de la poursuite des avancées dans le contexte des programmes régionaux. Ils encouragent l'OCDE à poursuivre sa collaboration avec l'Afrique subsaharienne.

- Ils saluent les efforts déployés par l'OCDE, notamment pour diffuser ses normes via le G20, le G7, l'APEC, l'ASEAN, l'Alliance du Pacifique et d'autres enceintes régionales et mondiales, et pour progresser, grâce aux échanges tenus dans ces enceintes, sur des sujets d'importance planétaire, en particulier la fiscalité, les surcapacités, les échanges et l'investissement, les réformes structurelles, les emplois et le genre.

- Ils encouragent l'OCDE à renforcer sa collaboration avec les autorités locales ainsi qu'avec la société civile, notamment le secteur privé, les instituts de recherche, les organisations professionnelles, les syndicats, les associations de jeunes et les laboratoires de réflexion. Le fait de s'appuyer davantage sur l'expertise extérieure pourrait améliorer la qualité des analyses et recommandations d'action publique de l'OCDE. Ils encouragent l'Organisation à examiner les moyens qui permettraient d'y parvenir, en les basant sur l'expérience de ses comités et sur ses autres pratiques, et à faire rapport à la RCM de 2019 sur ce sujet.

- Au fur et à mesure de son évolution, le multilatéralisme doit avancer en lien avec les territoires régionaux et locaux, leurs autorités locales, les acteurs de leur développement et leurs habitants. Ils souhaitent que cette nouvelle approche permette aux territoires de mieux bénéficier des flux économiques facilités par le multilatéralisme, et de mieux y contribuer. Ils saluent donc l'initiative de l'OCDE des Maires Champions pour une croissance inclusive et la mise en place d'un réseau de Chefs d'entreprise pour une croissance inclusive. Ils se réjouissent que l'OCDE ait contribué à la conférence Habitat III et à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Ils soutiennent l'idée mise en avant par l'OCDE selon laquelle les villes et les régions sont des acteurs importants pour contribuer à l'obtention d'avancées internationales, à l'image des Objectifs de développement durable, du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ou de l'Accord de Paris. À cet égard, ils saluent les travaux engagés par l'OCDE en vue de promouvoir une approche du tourisme impliquant l'ensemble des niveaux administratifs.

- Ils reconnaissent l'importance de partager les meilleures pratiques, de réaliser des examens par les pairs et de fixer des normes internationales pour le fonctionnement d'un monde de plus en plus interdépendant et saluent le rôle de l'OCDE à cet égard. Ils attendent avec intérêt la mise en oeuvre de la deuxième phase de

l'examen du processus d'établissement de normes. Ils appellent l'OCDE à poursuivre l'examen de ses normes existantes dans des domaines clés, à continuer d'évaluer les lacunes en termes de couverture ou de mise en oeuvre, et de proposer à ses Membres de nouveaux domaines nécessitant l'élaboration de normes, s'il y a lieu.

- Afin d'améliorer l'efficacité du multilatéralisme et en vue de répondre aux défis mondiaux transversaux et de bâtir une croissance plus inclusive et durable, ils encouragent l'OCDE à adopter une approche pluridisciplinaire de ses travaux, notamment de l'élaboration de normes. Ils encouragent l'OCDE, en collaboration avec d'autres organisations internationales, à continuer le recensement des bonnes pratiques de coopération réglementaire efficace aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Ils l'encouragent aussi à consolider son rôle d'organisation de référence en matière de normes pour l'intégrité et la conduite responsable des entreprises, et en matière d'action menée auprès des entreprises pour les sensibiliser davantage à ces normes et à en améliorer leur compréhension.

- Afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux, notamment en vue d'harmoniser les règles du jeu, ils encouragent l'OCDE à continuer de promouvoir l'adhésion à ses normes au-delà des pays Membres de l'OCDE, en tant que de besoin, et d'approfondir ses travaux à l'appui de politiques et pratiques exemplaires bénéficiant à toutes les économies et pas seulement à ses Membres.

- Tout en reconnaissant la réussite des mécanismes utilisés par l'OCDE pour la mise en oeuvre de ses normes, particulièrement les mécanismes d'examen par les pairs, ils appellent l'OCDE à réfléchir aux moyens de renforcer le suivi de la mise en oeuvre des normes de l'OCDE par les pays Membres et les Partenaires, et à proposer des pistes d'amélioration dans ce domaine. Dans ce contexte, ils demandent à l'OCDE d'envisager l'élaboration de plans d'action concrets en vue d'améliorer la mise en oeuvre des normes jugées cruciales pour l'harmonisation des règles du jeu, par exemple dans les domaines de la gouvernance d'entreprise, de la libéralisation des flux de capitaux, de la lutte contre la corruption ou de la conduite responsable des entreprises.

9. Gestion et leadership

- Ils saluent les efforts du Secrétaire général pour gérer l'Organisation de la façon la plus efficace, notamment en renforçant la diversité de son personnel et l'équilibre entre femmes et hommes, ainsi que les avancées récentes concernant l'évaluation, l'optimisation des ressources, l'audit et les projets horizontaux. Ils encouragent le Secrétaire général à maintenir l'élan en faveur d'une amélioration continue de la transparence, de la gestion et des activités de l'Organisation, de telle sorte que l'OCDE soit reconnue comme une organisation à la pointe dans ces domaines.

- Ils reconnaissent le rôle du Secrétaire général dans la proposition de nouvelles initiatives, notamment dans ses Orientations stratégiques, pour considération ultérieure par le Conseil. Ils félicitent le Secrétaire général des efforts qu'il déploie afin d'améliorer la pertinence et l'impact de l'OCDE, et se réjouissent à la perspective de continuer d'oeuvrer ensemble à l'élaboration de « politiques meilleures pour une vie meilleure ».

- Ils se félicitent de la désignation de la Slovaquie pour assurer la présidence de la RCM de 2019.